



Parentalité et prévention,
éléments d'orientation

“ ASSISES PARENTALITE ET PREVENTION

Le rôle des adultes dans la prévention des conduites à risque des adolescents

Jeu*di* 6 et *ven*dre*di* 7 mai 2010 - Espace Reuilly, Paris

www.assises-parentalite-prevention.fr

TABLE DES MATIÈRES

Membres du conseil scientifique	04
Avertissement	05
Introduction de Philippe Jeammet.....	06
Mal-être dans la civilisation ?	08
Malaise dans l'autorité parentale ? le point de vue du juriste.....	10
La banalisation des drogues ou le « toujours plus » et évolution des modes de fonctionnement sociétaux	11
De la légitimité de l'adulte en temps de perte des valeurs et d'évolution des représentations par rapport à la drogue.....	14
Pour ne pas conclure	21

Membres du conseil scientifique

Philippe JEAMMET,

Psychiatre, Professeur de l'Université Paris R. Descartes, Président du Conseil Scientifique.

Alain BRACONNIER,

Ancien chef de clinique, psychiatre des hôpitaux, psychologue, directeur médical du centre Philippe Paumelle.

Boris CYRULNIK,

Ethologue, psychanalyste, psychologue, neuropsychiatre et écrivain français.

Françoise DEKEUWER-DEFOSSEZ,

Spécialiste du droit des personnes et de la famille, Membre du haut Conseil de la Famille.

Didier HOUZEL,

Professeur émérite de psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent, Université de Caen, psychanalyste (membre de l'Association Psychanalytique de France).

Patrice HUERRE,

Psychiatre des Hôpitaux, Chef de service.

Irène THERY,

Docteur en sociologie.

Eirick PRAIRAT,

Professeur de sciences de l'éducation à l'Université Nancy 2.

Dominique PASQUIER,

Sociologue, directrice de recherche au CNRS.

Xavier POMMEREAU,

Psychiatre, chef de service, CHU de Bordeaux.

Marcel RUFO,

Professeur des universités, pédopsychiatre, chef de service, Hopitaux de Marseille.

Julien EMMANUELLI, Délégué, et pôle communication / prévention de la MILDT.

Marie CHOQUET, Épidémiologiste, psychologue, directrice de recherche à l'INSERM.

Avertissement

Le texte qui vous est proposé est né du fruit de réflexions et de débats entre les experts du conseil scientifique.

Il intègre également les observations et remarques de responsables institutionnels ou issus du champ professionnel ou encore du monde associatif.

Autant que faire se peut, il se fonde sur des éléments scientifiques et des expertises validées.

Pour autant, les données scientifiques et la bibliographie sur lesquelles il s'appuie ne sont nullement exhaustives.

Enfin, les résultats des analyses statistiques (cf. les encarts) sont à prendre avec précaution. Par exemple l'existence d'un lien estimé « statistiquement significatif » entre deux phénomènes ne signifie pas que la présence de l'un entraîne nécessairement la présence de l'autre. Par ailleurs, l'existence d'une corrélation entre des séries statistiques ne prouve pas nécessairement l'existence d'un lien de causalité entre deux phénomènes qu'elles décrivent.

Ce document reste néanmoins un texte d'orientation qui ne prétend ni à l'exhaustivité des entrées possibles ni à une quelconque forme de modélisation de la pensée.

Il a vocation à nous faire réfléchir ensemble, à débattre dans une visée pragmatique qui tend à répondre aux besoins des familles et des adultes en général, de leur être utile et de proposer des solutions réalistes.

LE RÔLE DES ADULTES DANS LA PRÉVENTION DES CONDUITES À RISQUE DES ADOLESCENTS



Introduction de Philippe Jeammet

Les parents, acteurs de la prévention

Les adultes et plus particulièrement les parents sont les premiers acteurs de la construction de la personnalité de l'enfant. L'épanouissement de ses potentialités, son bien-être, sa qualité de vie vont largement dépendre d'eux. Nos enfants sont ce que nous les faisons. Et pourtant s'il est bien un domaine qui échappe à la maîtrise des humains, c'est bien celui de la construction de la personnalité de leurs enfants. Aussi forte que puisse être l'influence des adultes, elle n'autorisera jamais une prédiction absolue de leur devenir. C'est non seulement heureux si on considère qu'une certaine possibilité de choix est ce qui fonde l'humain, mais c'est aussi ce qui nous autorise à renoncer à toute volonté d'emprise. La conduite éducative n'est déterminée ni par la volonté d'obtenir tel comportement ni par celle d'empêcher tel autre jugé nocif mais par celle de donner plutôt envie à l'enfant de prendre soin de lui, de se respecter, de s'épanouir. L'impératif n'est pas qu'il ne devienne pas un drogué, ce qui serait paradoxalement faire de la drogue un axe de l'éducation, mais bien qu'il ait les moyens de garder ses distances et de demeurer libre. L'éducation ne saurait être l'arme absolue garantissant le risque zéro. En faire une motivation serait non seulement vain mais contre-productif.

Renoncer à cette maîtrise ne diminue en rien l'importance de l'éducation ni celle des adultes qui en sont les acteurs. C'est prendre acte qu'une éducation épanouissante ne saurait d'abord reposer sur la peur mais sur la confiance partagée qui n'exclut bien sûr ni la mise en garde, ni la vigilance. C'est reconnaître l'importance de la qualité du lien qui se juge davantage sur ce que les adultes font, que sur ce qu'ils disent.

Comment ignorer alors le rôle fondateur des parents ? Ils sont en effet les acteurs essentiels de l'établissement des liens primaires de confiance entre l'enfant et son environnement et en miroir de la confiance de l'enfant en lui-même. Lien de confiance qui donne à l'attachement sa dimension sécuritaire. C'est l'intériorisation de celle-ci par l'enfant qui sert de support à la qualité du regard qu'il pose sur lui-même, à son estime de lui, à sa confiance en lui.

Or ce soutien qu'apportent les adultes est devenu particulièrement fragile dans notre contexte actuel où tout consensus éducatif a disparu et où l'autorité est souvent vécue comme un abus de pouvoir. De plus en plus de parents ne se sentent plus légitimes d'imposer une exigence éducative. C'est particulièrement le cas en ce qui concerne l'usage des drogues dites licites telles que le tabac et l'alcool. A cette disqualification de l'éducatif s'est substituée une valorisation de l'écoute des enfants, certes nécessaire, mais à condition qu'elle soit réciproque et que les adultes se sentent autorisés à être eux aussi écoutés. Mais qui peut les autoriser sinon eux-mêmes ? Au nom de quoi les parents d'aujourd'hui se sentiraient-ils justifiés à poser cette limite et surtout à quel niveau la poser ?

Là où il n'y a plus de consensus social, il revient à chaque parent de décider de la norme. Mais alors, il faut savoir au nom de quoi on le fait et dans quel but. L'autorité ne s'impose plus d'elle-même ; elle doit se justifier, surtout aux yeux de ceux qui l'appliquent. Les parents seront d'autant plus convaincants qu'ils seront eux-mêmes plus convaincus de leur légitimité. S'ils posent des limites ce n'est pas pour chercher à contraindre leurs enfants et à leur imposer des règles arbitraires, mais c'est avant tout parce que ces derniers sont trop précieux pour qu'on les laisse s'abîmer.

C'est bien l'attente des jeunes à l'égard des plus âgés qui confère à ceux-ci une responsabilité éducative et un rôle de modèle, qu'ils le veuillent ou non. En effet, les parents doivent comprendre que l'enfant comme l'adolescent sont en attente de liens qui les nourrissent et les construisent. Ils sont dans une quête d'eux-mêmes qui passe par la rencontre avec les autres et dont l'issue dépendra de la qualité de présence des adultes, de leur capacité à transmettre et du contenu de cette transmission. L'absence de réponse n'est pas la liberté, c'est l'abandon. Ce n'est pas l'enfant qui choisit son mode éducatif ni les valeurs qui le soutiennent. Tout cela lui est imposé par l'adulte. Laisse à lui-même il obéit aux contraintes



émotionnelles du moment, dont les plus habituelles sont nécessairement la recherche du plaisir immédiat et l'évitement de ce qui peut être un facteur d'inquiétude ou de menace. Il lui est bien difficile sinon impossible de sacrifier ces réponses émotionnelles qui lui apportent un soulagement immédiat au profit de conduites plus élaborées dont les effets bénéfiques sont différés et dont la valeur à ses yeux ne pourrait être conférée que par celle que lui donneraient les adultes.

En outre, cette attente est plus implicite qu'explicite et il faut savoir la reconnaître derrière l'opposition qui est souvent l'expression d'une déception, elle-même proportionnelle à l'importance de leurs attentes. Celles-ci sont toujours présentes derrière la déception mais il faudra que les adultes sachent persévérer dans leurs positions et donc soient convaincus de leur bien-fondé avant que les jeunes puissent accepter d'écouter et d'être réceptifs.

On se trouve là confronté à la paradoxalité structurelle des êtres humains que l'adolescence vient particulièrement mettre en lumière. Leur capacité réflexive leur ouvre la faculté d'avoir conscience d'eux-mêmes et les confronte inévitablement à leur finitude, et à la perception de leur dépendance à l'égard des objets de leur désir et de leur besoin, susceptibles de combler leurs attentes. Le fait d'avoir nécessairement à recevoir des autres ce qui lui manque fait de l'adolescent un être addictif et le confronte à ce paradoxe que ce besoin, par son intensité, devient une menace pour son autonomie. Cette aliénation possible à l'objet du désir et du besoin transforme ce dernier en danger potentiel ; la tentation est grande de répondre à cette menace par un refus du lien et la recherche de substituts addictifs que le sujet a l'illusion de maîtriser. Est-ce un choix ? Non, mais cela peut apparaître comme une libération qui lui redonne un rôle actif permettant d'oublier le poids des attentes sous-jacentes.

C'est à ce niveau que la société et les valeurs dont elle est porteuse sont nécessaires pour relayer les parents et jouer un rôle de tiers qui les soutiennent ; et ce d'autant plus qu'elles ont l'avantage de ne pas être dans le même lien de dépendance affective avec ces jeunes. Les institutions avec au premier rang l'éducation nationale sont le regard du monde adulte sur les jeunes. Elles disent les valeurs qui fondent notre société, ce qui est acceptable, ce qui ne l'est pas. Elles ne disent pas la vérité, mais ce qui à un moment donné d'une société permet des échanges suffisamment positifs avec les autres pour que tous puissent en bénéficier, c'est à dire se nourrir de ce qui est nécessaire à l'épanouissement des potentialités de chacun au mieux de ce qui est possible. Elles ont pour objectif de donner à chacun les repères et les outils susceptibles de lui permettre de se nourrir dans les trois domaines nécessaires au bon développement de la personnalité, les soins du corps, les apprentissages et la sociabilité. Le but n'est pas le formatage à un conformisme social mais l'acquisition des compétences qui permettent progressivement d'exercer les capacités de choix propres aux êtres humains. On ne peut pas faire de choix sans compétences, sinon on est contraint à la soumission ou à l'opposition qui sont les deux faces d'une même dépendance.

Dans cet échange de regard c'est une image de lui-même qui est nécessairement renvoyée au jeune. Une fois de plus ceux qui ont le moins de repères, du fait des carences éducatives, sont ceux qui vont être le plus sensibles à ce regard posé sur eux, mais qui vont avoir le plus de difficultés à accepter ce qui leur a toujours manqué, à savoir une reconnaissance de leur valeur.

C'est à ces enjeux essentiels dont dépend l'avenir de nos enfants que vont être consacrées ces journées. Pour la première fois dans l'histoire de l'humanité la majorité des jeunes va avoir un mode de vie familial et professionnel profondément différent de celui de leurs parents. Cette ouverture du champ des possibles est une chance mais aussi un risque. Toute liberté met à l'épreuve les ressources personnelles de chacun comme du groupe. La capacité réflexive de l'être humain autorise la possibilité de choix indéfinis mais l'oblige en contrepartie à se déterminer en fonction de l'image qu'il a de lui-même et qu'il pense que les autres ont de lui, c'est-à-dire à l'aune de ce miroir que sont les valeurs auxquelles il adhère et qui prennent la suite du regard parental.

Mal-être dans la civilisation ?

De tous les âges de la vie, l'adolescence est certainement celui qui inquiète le plus, mais les parents et leurs enfants ne l'appréhendent pas de la même manière.

La plupart des adolescents traversent une période de profonds remaniements identitaires qui déstabilise bien souvent les adultes, parents, enseignants... Cette période de transition entre l'enfance et l'âge adulte peut donner lieu à des manifestations parfois violentes, traduisant un certain mal-être. Consommation de drogues, fuite dans des mondes virtuels, scarifications en tous genres, anorexie, boulimie, conduites suicidaires... Dans un certain nombre de cas (15 à 20 %) ce mal être exposerait l'ado à des conduites à risques graves pour son avenir et sa santé.

Parents et éducateurs, sont parfois démunis face à cette situation, ce d'autant plus qu'ils ne retrouvent pas forcément chez leurs enfants, les adolescents qu'ils ont été eux-mêmes. D'après certains sondages, la jeunesse d'aujourd'hui serait moins idéaliste, moins impétueuse, moins optimiste que celle d'hier. En tout état de cause, les adultes ne savent pas toujours comment s'y prendre avec leurs ados. Ils s'inquiètent des conséquences de ce qu'ils font et culpabilisent très facilement. Certains sollicitent beaucoup d'avis.

Il semble difficile de dire à quoi tiennent ces incompréhensions inter générationnelles. Est-ce parce qu'il est aujourd'hui plus compliqué qu'hier de trouver sa place dans la société ? Est-ce parce qu'il n'y a plus, comme auparavant, un modèle éducatif sur lequel parents ou éducateurs pouvaient s'appuyer ? Est-ce parce que les jeunes ont au contraire besoin de figures adultes fiables et sécurisantes et qu'ils pensent le plus souvent que les adultes ont une mauvaise image d'eux ?

Parce que ces conduites à risque débordent le seul malaise des adolescents et qu'elles parlent aussi de la société dans son ensemble, il semble plus que jamais nécessaire de s'interroger sur ces dynamiques croisées pour tenter, notamment à travers la question des usages de drogue, et des abus d'alcool, de dégager des pistes d'action pour un-mieux vivre ensemble.

Les drogues et nous

L'usage de drogue et l'abus d'alcool posent d'importants problèmes de santé et d'ordre public. En matière de drogue, la gamme d'offre est large et l'accessibilité facile. Si la drogue a toujours existé, sa consommation s'est massifiée en particulier s'agissant des drogues illicites. Les tendances observées sur les dix dernières années montrent que les jeunes, qui sont à la fois les plus exposés et les plus vulnérables, déclarent des usages de produits illicites et des comportements d'ivresse alcoolique de plus en plus fréquents et précoces.

Près d'un jeune de 17 ans sur deux a ainsi expérimenté le cannabis et on compte environ 1,2 millions d'usagers réguliers et 550 000 consommateurs quotidiens. Ces consommateurs, jeunes pour l'immense majorité, ont tous un risque de dépendance. L'augmentation de la consommation de cocaïne (trois fois moins chère qu'il y a dix ans) et de drogues de synthèse, dont la dangerosité est sous estimée est également un sujet de préoccupation pour les pouvoirs publics.

On observe aussi une banalisation des ivresses répétées chez les adolescents, puisque près d'un jeune de 17 ans sur trois déclare au moins 3 ivresses dans l'année et un sur 10 au moins 10 ivresses dans l'année. Ces comportements sont à l'origine de problèmes graves avec des comas, des accidents de la route et des difficultés d'apprentissage scolaire.

Des voies d'améliorations possibles dans l'application de la législation

S'agissant de la répression de l'usage des produits illicites, la loi de 1970, conçue à l'origine pour les usagers d'héroïne et prévoyant une peine de prison ou une injonction thérapeutique pour l'usage de produits stupéfiants, est peu applicable. Quant à la loi de 2007, il est encore trop tôt pour faire un bilan de la portée pédagogique des stages de sensibilisation aux dangers de l'usage de produits stupéfiants.

Aujourd'hui, une trop grande quantité d'usagers interpellés font l'objet d'un simple rappel à la loi, peu dissuasif en termes de récidive.

S'agissant de l'alcool, les nouvelles dispositions de la loi HPST devraient améliorer la prévention des conduites alcooliques chez les jeunes et plus spécifiquement chez les mineurs.

Des parents démunis face à la question de la drogue

La plupart des parents se déclarent démunis pour aborder ces questions avec leurs enfants. Ils se disent mal à l'aise sur un sujet qui les inquiète et pour lequel ils manquent de connaissances. Par ailleurs, ils redoutent d'entrer en conflit avec leurs enfants.

Pour autant ils sont nombreux à accompagner leur enfant dans les centres de consultations jeunes consommateurs.

ENCART 1 : Données scientifiques sur la consommation des substances parmi les jeunes.

Tabac

L'expérimentation du tabac et surtout sa consommation quotidienne a diminué entre 2000 et 2008, avec une baisse sensible entre 2002 et 2005. Cette diminution est constatée dans la plupart des pays de l'Europe de l'Ouest. La France se situe au 17^{ème} rang en Europe (ESPAD, 2007).

Le tabagisme, et surtout le tabagisme quotidien, augmente sensiblement avec l'âge. Ainsi, à 11 ans <1 % des jeunes fument au moins une fois par semaine, proportion qui passe à 5 % (garçons comme filles) à 13 ans et augmente jusqu'à 17 % pour les garçons et 21 % des filles à 15 ans. A 16 ans, 18 % des garçons et 17 % des filles fument quotidiennement, et à 17 ans, 30 % des garçons et 27 % des filles sont dans ce cas

Alcool

La recherche d'ivresse est un des risques majeurs de l'alcoolisation des jeunes. En effet, la consommation quotidienne d'alcool, modèle plus typiquement français, est rare à cet âge et concerne moins de 1 % des jeunes (ESCAPAD 2008). L'ivresse a augmenté les dernières années et la France se situe au 17^{ème} rang en Europe (ESPAD, 2007).

L'ivresse augmente sensiblement avec l'âge. Ainsi, à l'âge de 16 ans, 38 % des jeunes ont été ivres dans l'année et 3 % au moins 10 fois dans l'année, à l'âge de 17 ans, les proportions sont respectivement de 51 % et 9 %.

Cannabis

Le niveau d'expérimentation du cannabis a doublé entre 1993 et 2008. Cette évolution s'avère quasi linéaire entre 1993 et 2002, pour connaître un plateau ensuite de 2002 à 2005 avant de connaître une diminution. Malgré cette diminution, la France se situe au 3^{ème} rang en Europe (ESPAD, 2007). L'expérimentation augmente aussi fortement avec l'âge et, en l'espace de 2 ans, elle augmente de 59 % chez les garçons et de 52 % chez les filles. Ainsi, à 15 ans 29 % des garçons et 25 % des filles ont déjà consommé, à 16 ans 35 % des garçons et 28 % des filles, à 17 ans, 46 % des garçons et 38 % des filles.

SOURCES

- Les données concernant les jeunes de 11 ans, 13 ans, 15 ans proviennent de l'enquête internationale HBSC (Health Behaviour among School Children) à laquelle la France participe.
- Les données concernant les jeunes de 16 ans proviennent de l'enquête internationale ESPAD (European Study Project on Alcohol and other Drugs) à laquelle la France participe.
- Les données concernant les jeunes de 17 ans proviennent de l'enquête française ESCAPAD.

Malaise dans l'autorité parentale ? le point de vue du juriste

L'état du droit actuel

Depuis la loi du 4 juin 1970, la puissance paternelle a été remplacée par l'autorité parentale.

- Le 20 novembre 1989 a été signée, sous l'égide de l'ONU la « Convention Internationale des droits de l'Enfant », applicable en France depuis 1990. Cette Convention affirme que l'enfant est une personne dotée de droits propres, qu'il doit pouvoir exercer librement, tout en reconnaissant que les parents, protecteurs naturels de l'enfant, sont responsables de son éducation.

- La loi du 4 mars 2002, qui a complètement réformé le droit de l'autorité parentale, a conservé le terme « *autorité parentale* » de préférence à celui de « responsabilité parentale » qui est plus souvent utilisé dans les autres pays d'Europe, précisément pour réaffirmer l'existence de cette « autorité ».

Quelques textes

- Plus récemment, plusieurs textes qui n'avaient pas l'enfance comme objet principal ont pris des mesures tendant à améliorer l'exercice de l'autorité parentale : on peut citer la loi du 31 mars 2006 créant le contrat de responsabilité parentale, « proposé » aux parents défaillants ou encore la loi du 5 mars 2007 sur la prévention de la délinquance donnant aux communes la possibilité de créer des « conseils pour les droits et devoirs des familles » présidés par les maires.

- La loi du 4 mars 2002 a conservé intact l'article 371 du Code civil : « l'enfant, à tout âge, doit honneur et respect à ses père et mère », et a refusé la proposition de le bilatéraliser.

Le contenu de l'autorité parentale n'est donc guère modifié en substance

« L'autorité parentale est un ensemble de droits et de devoirs ayant pour finalité l'intérêt de l'enfant ». - Art 371-1 C.Civ.

Elle appartient aux père et mère jusqu'à la majorité ou l'émancipation de l'enfant pour le protéger dans sa sécurité, sa santé et sa moralité, pour assurer son éducation et permettre son développement, dans le respect dû à sa personne.

mais

Les parents associent l'enfant aux décisions qui le concernent, selon son âge et son degré de maturité »

les « droits » des parents ne sont plus affirmés de manière aussi nette qu'auparavant.

On remarque que la loi de 2002 a fait disparaître le texte antérieur qui précisait que les parents « ont à son égard droit et devoir de garde, de surveillance et d'éducation ». Tout au plus, l'article 371-3 C.Civ. a-t-il maintenu le principe selon lequel « l'enfant ne peut, sans la permission des père et mère, quitter la maison familiale et il ne peut en être retiré que dans les cas de nécessité que détermine la loi ».

Tension entre

*le respect et
l'autonomie de
l'enfant*

et

*l'affirmation des
pouvoirs éducatifs des
parents*

Le droit civil peine à résoudre la tension qui existe entre le respect absolu de la personne de l'enfant et la nécessaire reconnaissance de son autonomie progressive d'une part, d'autre part l'affirmation des pouvoirs éducatifs des parents. Cette tension correspond au choc entre deux logiques : celle issue du mouvement des « droits de l'enfant », et le discours plus récent sur la nécessité de revaloriser l'autorité des éducateurs et des parents. Au plan des principes, il n'est pas contradictoire d'affirmer d'une part que les parents sont pleinement responsables de leur enfant et doivent exercer sur lui une autorité structurante, et d'autre part de reconnaître que l'enfant a le droit d'avoir son opinion et de la voir prise en compte. En pratique, et surtout en situation de crise, précisément lorsque l'exercice de l'autorité parentale est difficile, ces deux objectifs peuvent sembler contradictoires.

La crainte d'être considérés comme des parents « maltraitants » entraîne pour beaucoup de parents une difficulté à poser des limites et à contraindre l'enfant à les respecter. La frontière entre les moyens admissibles et efficaces de persuasion, voire de contrainte, et la maltraitance n'est pas toujours clairement perceptible par les parents, tandis que fatigue, énervement, alcool ou maladie psychique favorisent des dérapages dramatiques.

Lorsque l'enfant paraît « en danger » en raison de carences éducatives, l'Aide Sociale à l'Enfant ou le juge des enfants peuvent prendre des mesures pour aider les parents dans leur mission éducative. Cependant, le fait même que des tiers interviennent disqualifie les parents et le « soutien à la parentalité » est souvent rejeté par ses « bénéficiaires ». Les contrats de responsabilité parentale et les conseils des droits et devoirs des familles qui participent eux aussi de la logique d'une « aide sous contrainte » font l'objet pour le moment d'un bilan décevant.

Les parents risquent donc de se sentir pris en tenaille entre d'une part une responsabilité écrasante, qui peut prendre un aspect financier redoutable (par suppression des prestations familiales, ou par l'engagement de leur responsabilité civile), et, d'autre part, ce qu'ils ressentent comme une absence de moyens éducatifs leur permettant d'orienter, voire de corriger les comportements de leurs enfants.

Ce sont évidemment les familles les plus fragiles, socialement et psychologiquement qui supportent le moins bien cette tension.

Les défaillances dans l'exercice de l'autorité parentale viennent alors s'ajouter aux autres difficultés de la famille.

*Les familles les
plus fragiles plus en
difficulté*

La banalisation des drogues ou le « toujours plus » et l'évolution des modes de fonctionnement sociétaux

Qu'est-ce que cette massification des consommations à l'âge de la mise en tension du possible et du réalisable dit en creux des adolescents et de leur environnement ? Qu'est-ce qu'elle révèle de leur relation avec les adultes et du statut de ces derniers ? Et plus généralement, de nos modes de fonctionnement collectifs ?

A l'adolescence, des risques qui entravent la construction de soi

Pour beaucoup, l'adolescence est sans doute le moment de la vie où l'image de son corps est la plus proche de l'image que l'on a de soi. Le corps est à cette période porteur de promesses, promesse de grandir, de devenir un homme ou une femme, d'avoir une vie relationnelle et sexuelle. Beaucoup de jeunes sont, durant cette période de transition, mal dans leur corps et dans leur peau. Ce mal-être peut susciter de l'agressivité à l'égard des autres mais aussi sur sa propre personne. Certains se font des scarifications, ont des comportements où ils maltraitent leur corps.

Les comportements de consommation font partie de cette maltraitance de soi. Si la recherche de détente, d'apaisement ou d'excitation est souvent une des raisons évoquées par les jeunes, ces derniers ne sont pas sans savoir qu'ils agressent aussi leur corps avec des effets, à plus ou moins long terme. Il faut comprendre que cette agressivité est l'expression de l'angoisse et de l'inquiétude par rapport à ce corps et ses transformations. Il faut se garder de réagir en miroir, avec soi-même de l'agressivité.

Il faut au contraire aider l'adolescent à exprimer ses angoisses, l'apaiser, le rassurer.

De manière plus générale, l'enfant a des besoins et les adultes, ses parents en particulier, qui ne sont pas toujours conscients de ces besoins, doivent y répondre. Un enfant a besoin d'être compris, pas seulement satisfait. Il a besoin de sens et ce sont les adultes qui sont garants de ce sens.

Des pères aux pairs :

disqualification des adultes au profit de la transmission horizontale

Les parents veulent bien faire mais ils manquent de confiance en leurs capacités. Dans un monde en pleine mutation, il est difficile de dégager un consensus éducatif et l'autorité est souvent vécue comme un abus de pouvoir.

De plus en plus de parents ne se sentent plus légitimes d'imposer une exigence éducative notamment face à l'adolescent qui revendique son autonomie. C'est particulièrement le cas en ce qui concerne l'usage des drogues.

A cette disqualification de l'éducatif s'est substituée une survalorisation de l'écoute des enfants, valorisation certes indispensable, mais à condition qu'elle soit réciproque et que les adultes se sentent autorisés à être eux aussi écoutés. Même chez des parents qui « cadrent », on a recours à des formules comme « tu veux bien aller au lit ? ». Ce modèle est prégnant au travers de la publicité, des fictions de la télévision, ce qui donne aux enfants un sentiment de pouvoir.

Les pratiques médiatiques et les nouveaux modes de communication, la massification scolaire et les transformations des relations entre parents et enfants ont contribué à distendre le rapport à la culture consacrée (transmission verticale de la culture de l'école) au profit d'une transmission culturelle intra-générationnelle entre pairs (transmission horizontale). Depuis une dizaine d'années, notamment, le poids des pairs devient énorme, on peut presque parler de « conformisme violent » et dire que la tendance est à la sacralisation du présent.

Cette génération qui fonctionne entre pairs, entre plus tardivement dans la vie active. Les jeunes se trouvent dans une pseudo-autonomie, sans réel pouvoir, sans indépendance économique, avec une insertion socio professionnelle repoussée. Alors que l'on encourage l'autonomie, on sait que la dépendance sera longue du fait des études et de la cohabitation. L'autonomie est essentielle, elle est une des grandes conquêtes de la modernité mais ce n'est pas l'indépendance et il faut la définir.

L'érosion de l'autorité éducative

Refuser d'influencer, c'est tout simplement refuser d'éduquer. L'influence éducative ou autorité doit être libératrice, elle doit faire croître et grandir. Elle est moins une volonté qui s'oppose et s'impose à une autre volonté pour la soumettre, qu'une volonté qui s'allie à une volonté naissante pour l'aider à vouloir. Aussi se déploie-t-elle dans une relative durée en proposant des étayages et des médiations car l'accès à l'autonomie et à la responsabilité, pour un enfant puis un adolescent, se fait toujours de manière progressive et graduée. C'est aussi une influence temporaire, elle a un terme. Enfin, elle présuppose la reconnaissance car l'autorité n'a pas son fondement dans un acte de soumission ou d'abandon mais, tout au contraire, dans un acte de reconnaissance.

L'autorité

Mais de quelle Autorité, l'autorité éducative se réclame-t-elle ? C'est parce qu'il y a de l'Autorité qu'il y a de l'éducation, comme l'écrit Marcel Gauchet¹. Le monde est toujours déjà là, la culture nous précède et nous enveloppe de toutes parts. Il y a une précédence du monde, une antécédence de la culture. L'éducateur est celui qui permet au nouveau venu d'être de ce monde, il l'accueille et l'introduit dans l'ordre symbolique de l'humain. L'autorité rend le monde plus accessible en le rendant plus léger, la culture plus proche en la rendant plus lisible. L'autorité de l'éducateur n'est pas celle de l'arbitre qui tire son crédit de sa posture d'indépendance. Elle est ce à quoi le nouveau venu se réfère pour pouvoir se situer et s'orienter ; ce n'est pas l'autorité du modèle mais celle d'une instance qui, à terme, renvoie le sujet à lui-même. La référence est la nécessaire sortie hors de soi, le détour qui permet de se construire.

L'autorité éducative

Cette description met l'accent sur le mouvement d'émancipation, minorant l'autre facette, celle de l'interdiction. Or, il n'y a pas d'autorisation sans interdiction.

C'est l'interdit qui rend possible !

Il appartient donc à l'éducateur de signaler les difficultés et les dangers, de refuser les dérives, de reposer le cadre ou encore d'empêcher les régressions. Il lui appartient d'être un adulte, c'est-à-dire d'être celui qui s'oppose à l'infantile dans l'enfance. L'infantile confond ce qu'il sait et ce qu'il croit, il prend ses désirs pour des réalités, il est englué dans l'immédiateté ; indécis, irrésolu, l'infantile appréhende le pouvoir sur le mode de la révolte ou de la sacralisation. L'adulte postmoderne ne renvoie plus à l'image de stabilité et d'assurance de son prédécesseur ; le socle à partir duquel il énonçait une parole normative et d'autorité s'est fragilisé.

Émancipation/ interdiction

D'un point de vue anthropologique, la crise de l'autorité est liée à l'importance qu'a pris le présent dans les sociétés postmodernes. Passé lointain, avenir incertain, l'homme postmoderne vit dans un temps désorienté, coupé de toute source et de tout projet. Ce sacre du présent fragilise l'autorité des éducateurs et des maîtres. Le vivre-ensemble requiert non seulement un espace commun de coprésence mais aussi une « durée publique » qui relie les hommes, en enchaînant les générations. C'est l'antériorité de l'éducateur qui fonde son autorité. A proprement parler, il n'est pas au-dessus mais en avance ; c'est l'autorité inscrite dans l'ordre de succession des places qui garantit le fil de la continuité générationnelle. La « crise » de l'autorité apparaît comme le revers d'une crise plus profonde qui touche à la question de la transmission et de sa possibilité.

Crise de l'autorité

¹ Marcel Gauchet, historien et philosophe français, actuellement directeur d'études à l'École des hautes études en sciences sociales

*Le présent,
ultime référence*

Car lorsque le présent devient l'ultime référence, lorsque le présent et ce qui l'accompagne (la mode, la consommation, la publicité) s'imposent aussi fortement, la culture des pères cède le pas devant le culte des pairs et la transmission tend à s'effacer devant l'imitation. Tyrannie du conformisme et de la *mimesis*. La crise de l'autorité nous fait comprendre que l'éducateur n'est pas seulement en charge des nouveaux-venus mais qu'il a aussi à répondre du monde, car il est détenteur de savoirs et de savoir-faire dont la non-transmission mettrait en péril l'avenir du monde. L'enjeu pour les éducateurs n'est pas de s'engager dans une tâche de restauration mais dans un travail quotidien de ré-institution (de l'autorité), travail qui passe par une fidélité en actes à quelques grands principes éducatifs (la cohérence, la constance, le souci de la justice, etc.).

École et autorité

Il faudrait aussi évoquer l'affaiblissement de l'autorité des maîtres à l'école qui découle en partie de la perte de crédit que connaît aujourd'hui l'institution scolaire, comme instance de promotion. L'érosion de l'autorité professorale doit être lue à la lumière de la perte de crédit que connaissent les institutions républicaines en général et l'école en particulier. D'où la dénonciation des politiques éducatives qui se contentent de miser sur le talent didactique ou le charisme des maîtres alors qu'il conviendrait de réaffirmer le projet politique de l'institution scolaire en garantissant une véritable égalité des chances.

Discipline et droit

Dans une société gagnée par « la passion de l'égalité », il paraît illusoire de penser que l'on pourra durablement garantir le modèle autoritaire qui hier encore prévalait.

Comment alors concilier les valeurs de la modernité avec la nécessaire dissymétrie statutaire et fonctionnelle qui est la condition de possibilité de tout travail éducatif ? Vrai défi, car il s'agit d'articuler des modalités a priori peu compatibles : la discipline et le droit. La discipline s'appuie sur des places et des statuts, elle fonctionne à la dissymétrie. Le droit, lui, est un ensemble de règles impersonnelles qui pose des interdits et fixe des limites. Il présuppose l'égalité des personnes. Il s'agit de bricoler une régulation qui assure une sorte d'égalité morale entre éducateurs et éduqués tout en préservant la dissymétrie symbolique constitutive de la relation éducative.

De la légitimité de l'adulte en temps de perte des valeurs et d'évolution des représentations par rapport à la drogue

Dans ce contexte d'érosion de l'autorité, la question de la légitimité de l'adulte, du parent, de l'éducateur se pose avec d'autant plus d'intensité. L'enjeu est notamment de comprendre en l'actualisant ce qui fonde cette légitimité et de s'interroger sur ce qui peut la renforcer.

L'adulte, agent de prévention naturel

Les parents, et de façon plus générale, les adultes, sont les acteurs naturels de la prévention des conduites et des comportements des enfants et des adolescents qui porteraient atteinte à l'intégrité de leur corps et au développement de leurs potentialités d'apprentissage, d'expression émotionnelle et de sociabilité. La qualité de l'éducation demeure la meilleure des préventions quand elle permet l'établissement de liens de confiance entre l'enfant et son environnement et en miroir la naissance de la confiance de l'enfant en lui-même.

C'est parce qu'il a confiance qu'il peut inhiber ses premières réactions émotionnelles, tolérer l'attente et utiliser ce temps pour explorer ses propres ressources, prendre confiance en lui et se sentir moins dépendant de son entourage et donc plus libre. C'est cette confiance en ses ressources et dans son entourage qui rend tolérable la frustration et acceptables les limites et interdits.

Ce soutien par le regard parental est nécessaire pendant le développement de l'enfant et de l'adolescent et même au-delà. Il le sera d'autant plus que cette base de confiance primaire et de sécurité interne sera plus fragile par exemple du fait des aléas de ses liens relationnels précoces, de son éducation et des événements qui auront jalonné sa vie. Encore faut-il que les parents soient conscients de l'importance de leur rôle.

L'enfant et l'adolescent en attente de réponse

Les adultes doivent comprendre que l'enfant comme l'adolescent sont avant tout en attente de liens qui les nourrissent et les construisent. Ils sont dans une quête d'eux-mêmes qui passe par la rencontre avec les autres et dont l'issue dépendra de la qualité de présence des adultes, de leur capacité à transmettre et du contenu qu'ils ont à transmettre. L'absence de réponse n'est pas la liberté, c'est l'abandon.

C'est l'attente des jeunes à l'égard des plus âgés qui confère à ceux-ci une responsabilité éducative et un rôle de modèle. Les parents seront d'autant plus convaincants qu'ils seront eux-mêmes plus convaincus de la nécessité et de la légitimité à poser des limites. Pour être convaincus, il est important qu'ils ne se sentent pas seuls mais soutenus par des adultes extérieurs à la famille (solidarité d'adultes). C'est pourquoi il importe de réfléchir aux étayages que la société apporte ou pas, l'éducation étant plus que jamais concentrée sur le couple parental.

Au nom de quoi les parents d'aujourd'hui se sentiraient-ils justifiés à poser cette limite dont ont tant besoin nos adolescents et qui peut se formuler ainsi : « on ne s'abîme pas et on n'abîme pas les autres ; on se respecte et on respecte les autres » ? Mettre l'accent sur la responsabilisation des parents c'est affirmer, à leurs yeux et à ceux de leurs enfants, la réalité de leur importance. C'est valider et soutenir l'action éducative des parents, c'est-à-dire en reconnaître la valeur et la nécessité. Pour se sentir autorisé à prendre une position ferme et tranquille, il faut savoir pourquoi on le fait et dans quel but.

Légitimation de l'autorité et de la sanction

Comme l'avance Marcel Conche², « l'action de punir, comme toute action, ne se justifie que s'il en résulte quelque chose de bon. Si l'enfant doit être puni, c'est seulement dans la mesure où l'action de punir peut être intégrée à l'œuvre d'éducation ».

Mais comment intégrer la sanction à l'œuvre d'éducation ?

La sanction

Embarqués dans leur quête d'identité et de reconnaissance, l'enfant et l'adolescent se plaisent à bousculer les règles, à tester le cadre qui les contient. Rien de pire que le silence en cas de transgression caractérisée de la loi. Et l'ignorance de la transgression est sans doute pire que la transgression elle-même.

La sanction est un moyen de promouvoir un sujet responsable en lui imputant les conséquences de ses actes. La sanction est un coup d'arrêt de la part de l'adulte sans lequel l'enfant peut être amené à persévérer, à faire plus mal, à se faire plus mal. Mais l'éducateur doit soutenir des « non », savoir faire face même si ses prétentions narcissiques doivent en souffrir. La peur de ne plus être aimé tarabuste souvent l'éducateur qui s'oppose ou se risque à poser un refus.

La sanction manifeste l'importance de l'existence d'un ordre symbolique structurant les règles du vivre-ensemble. La sanction éducative tend à réinscrire le coupable dans le jeu social de la réciprocité, non de l'exclure. Mais le sens et la lisibilité de la loi, la mise en place d'un véritable cadre socialisant sont une exigence essentielle car la sanction ne prend sens et efficacité que comme élément d'un dispositif plus global où se nouent paroles, lois et responsabilités. La sanction appelle la parole car elle n'a de sens que dans la perspective d'une réinscription du sujet dans l'ordre du symbolique. Revenir sur la transgression et ses conséquences, demander, écouter mais aussi expliquer ce qui est inacceptable.

Sanction des actes

On sanctionne des faire-contre, des passages à l'acte, des actes attentatoires à l'ordre commun. On ne punit pas l'intégrité d'une personne mais un acte particulier qui a été commis dans une situation particulière. Il s'agit donc de dire « tu as fait quelque chose de mal » et non « tu es mauvais ». L'éducateur ferme ainsi la porte aux procès d'intention, aux effets d'étiquetage qui bien souvent condamnent le fautif à la répétition.

Pour être lisible, encore faut-il que l'espace éducatif décline les droits et les obligations de chacun. S'il est bon que les règles de vie fixent avec clarté les obligations et les interdictions, il n'est pas bon en revanche qu'elles se résument à une liste d'interdits car le travail de socialisation doit s'inscrire dans un espace marqué par le pôle des interdits et celui des droits et des possibles. La sanction compromet les droits, les occasions, les avantages, les opportunités, bref elle restreint les possibles ; en d'autres mots elle diminue momentanément la capacité d'agir. Son ressort n'est pas l'humiliation mais la frustration.

Réparation

Mais la sanction doit aussi s'accompagner d'un geste du coupable à l'attention de la victime ou du groupe. La sanction peut ainsi s'accompagner d'un acte de réparation. Réparer, c'est être en position de reconnaissance par rapport à autrui car si l'on répare quelque chose, on répare aussi et d'abord vis-à-vis de quelqu'un. La réparation est orientée vers « un autrui ». C'est à elle que s'adresse la réparation.

En ce sens, on peut dire qu'une sanction éducative est une sanction reconstructive car elle tend à retisser les fils et à renouer le lien social, un instant blessé.

² Marcel Conche, philosophe français, professeur émérite de philosophie à la Sorbonne.

Valorisation de la fonction de tiers

Fonction tierce ou tiercéité

Fonction tierce, fonction centrale...

On l'a vu, il existe un écart entre les attentes des enfants, des parents ou du corpus social, écart entre le possible et le réalisable. Cet écart dans lequel les adolescents s'engouffrent parfois sans médiation peut faire le lit de la consommation de drogue.

La réponse pour articuler le possible et le réalisable passe par la fonction de tiers qui doit protéger du danger de la réaction immédiate à une émotion non élaborée.

Le tiers n'est pas seulement un troisième personnage, il modifie l'ensemble de la dynamique relationnelle par la faculté qu'il offre de réguler cette dynamique de façon à ce qu'elle ne devienne ni « englobante », ni violente, ni aliénante.

Le tiers, c'est celui dont la « *distance relative* » permet d'avoir une position d'arbitre, de médiateur, d'intercesseur, de facilitateur, d'acteur dégagé des principaux enjeux intéressant le couple considéré. Le tiers est à la fois ce qui sépare et qui relie. Chacun des parents l'est à certains moments, dans la mesure du possible.

Mais on voit mal comment l'un des membres de la triade familiale, père, mère, enfant, pourrait durablement avoir la distance, la neutralité, l'indépendance et l'impartialité qui fondent cette notion de tiers. En supposant que l'on assimile le couple parental à une seule et même entité formant avec l'enfant un couple *parents-enfant*, la question est alors de savoir qui peut jouer en leur faveur un rôle de tiers susceptible de les aider plutôt que de les laisser s'affronter au temps de l'adolescence

Face à l'évolution des mentalités et des modes de vie, des tiers possibles comme les grands-parents ou les beaux parents ne trouvent pas nécessairement d'espace.

Autre tiers possible, le corps social ? Théoriquement oui, bien sûr, mais dans notre société où l'individu prévaut sur le groupe, la reconnaissance croissante du « je » confine à un individualisme qui ne favorise pas la fonction tierce. Certaines familles monoparentales en font les frais, laissant un parent particulièrement démuné en regard de la propension qu'a l'enfant tout-puissant livré à lui-même de se jouer des places, des règles et des lois.

Quant à celui que nous pourrions nommer le « passant ordinaire », il ne se sent pas assez concerné et a tendance à se décharger sur les tiers professionnels que sont les éducateurs au sens large, les policiers, les magistrats et, bien entendu, les thérapeutes. Cet excès de professionnalisation du tiers est actuellement un vrai problème sociétal car il suscite dans les familles la révolte, la disqualification ou la négligence plutôt que l'apaisement des parties en présence.

Qui d'autre pourrait faire tiers, alors ? Sachant que, d'une part, tout parent peut porter sur une autre famille que la sienne un regard distancié potentiellement médiateur et que, d'autre part, l'adolescent lambda trouve toujours ailleurs que chez lui des figures parentales sur lesquelles s'appuyer davantage, il faudrait promouvoir et renforcer les lieux et les temps de rencontre inter-parents.

Du cercle associatif au groupe institutionnel de parents, ces occasions d'échange existent évidemment déjà, mais elles demandent à être renforcées, soutenues, facilitées. Qui mieux que des parents eux-mêmes peuvent en quelque sorte croiser leurs compétences et leurs ressources pour mutuellement s'aider, se reconforter, trouver des appuis, envisager des solutions afin de sortir de situations problématiques sans être pour autant nécessairement pathologiques ? À condition que l'on fasse preuve d'inventivité et de mesure, et que l'on veuille à préserver un juste équilibre entre tiers naturels, professionnels et bénévoles, c'est tout l'enjeu de la « tiercéité » aujourd'hui.

*Fonction tierce,
fonction complexe*

La difficulté est que personne ne peut se définir comme tiers sans risquer d'occuper une position de pouvoir contraire à la fonction tierce.

Cette fonction tierce n'existe vraiment que dans une dynamique relationnelle qui respecte l'altérité de chacun et qui garantit les différences fondatrices du fonctionnement psychique et de la construction de l'identité : différence de soi et de l'autre (altérité), différence des générations (parents/enfants), différence des sexes.

**Interrogation sur le
rôle des médias**

La multiplication des médias induit des nouveaux modes de vie, des nouvelles manières d'être en relation avec les autres, et donc avec soi-même... Et, dès le plus jeune âge, la diversité des stimulations sensorielles que ces médias procurent sollicitent l'enfant et exercent sur lui un attrait que les jeux traditionnels ne semblent pas avoir.

D'où le désarroi des parents qui, pour permettre le meilleur épanouissement de leur enfant, hésitent constamment entre l'interdiction ou la restriction (par crainte de cette captation de l'attention de leur enfant), et le désir de le familiariser avec les nouveaux médias pour faciliter son intégration dans le monde de demain.

Il s'agit donc bien d'un nouveau défi éducatif : comment ouvrir à l'usage des nouveaux médias et de leurs avantages sans en ignorer les dangers (images violentes ou pornographiques par exemple) ? En partant du postulat que tous les enfants y seront confrontés un jour ou l'autre, quelle que soit la vigilance des parents.

*Education aux médias
incontournable*

L'éducation aux médias doit donc faire désormais partie des chapitres incontournables du mode d'emploi de la vie, et ce depuis le plus jeune âge. En effet, on connaît bien l'exposition fréquente des tous petits aux écrans, télévisuels en particulier, comme l'exposition ultérieure de l'enfant à toutes sortes de situations dans lesquelles il sera confronté à des images imprévues et inassimilables par lui. La question qui se pose est celle de savoir comment il y sera préparé par ceux en qui il a confiance. Comment donc développer l'esprit critique par rapport aux images et aux discours ? Comment l'initier à la construction des images et à la différence entre fiction et réalité ? Comment l'inviter à échanger avec ses proches en cas de confrontation à des scènes choquantes, sans qu'il éprouve un sentiment de honte qui l'incite à se taire ? Tels sont quelques-uns des points auxquels il convient de réfléchir avec les parents et les éducateurs.

*La question
des limites*

La question des limites est évidemment posée dans l'usage abusif des médias comme elle l'est dans l'usage des drogues. C'est le rôle en premier lieu des parents, mais aussi plus largement de tous les adultes, professionnels ou non, que rencontrent l'enfant et l'adolescent dans leur vie quotidienne. Il importe dès l'enfance d'informer des risques d'abus en ouvrant à des investissements ludiques, culturels ou sportifs diversifiés, mais aussi des rencontres très probables avec des images choquantes pour inviter à un dialogue à ce sujet le jour venu. C'est dire l'importance de l'aide à apporter aux parents pour faire avec ces données nouvelles qui les laissent si souvent démunis : information, réunion débat, « promenades » dans l'univers virtuel avec des professionnels avertis, intérêt porté aux jeux virtuels des enfants en leur présence afin d'engager un dialogue sur ce qui les occupe.

*Par exemple
avec les jeux*

Au-delà de ces données, il paraît nécessaire d'engager une réflexion collective sur la place faite aux jeux gratuits (au sens d'un plaisir partagé, sans recherche de performance ou d'efficacité) dans notre société aujourd'hui. Ces activités de jeu qui stimulent la créativité, la satisfaction éprouvée dans les surprises et les nouveautés, et les capacités d'adaptation à un univers qui change. Bref tout ce qui caractérise le monde d'aujourd'hui déjà et celui de demain plus encore. Cette dynamique s'oppose totalement à celle qui privilégie précocement les stimulations dès les débuts de la vie jusqu'à l'adolescence... et dans la vie adulte ! A défaut, il ne faut pas s'étonner de l'accroissement d'un mésusage de progrès technologiques. N'oublions pas que les enfants ont toujours besoin d'adultes transmetteurs de savoir être et savoir vivre, même s'ils sont incompetents dans l'usage de nouveaux médias.

Médias et tiers

La question des médias n'est pas seulement un déterminant ou un marqueur de vulnérabilité pouvant prédisposer, annoncer ou accompagner l'usage de drogues. Elle fait aussi écho à la question du tiers. A cet égard, on peut citer l'exemple de l'appétence des adolescents pour certaines radios ou certains échanges virtuels de type « t'chat » où la fonction de modération peut faire défaut, laissant les jeunes s'éduquer entre eux, plus ou moins livrés à la pression de conformité, sans aucune possibilité de recul sur leur vécu. Quand elle se substitue à l'échange avec les adultes, cette auto-éducation peut enfermer les adolescents dans leurs affects, surtout sur des sujets relevant de l'intimité et de l'émotionnel (les drogues, la sexualité). Il faut se méfier de la tiercéisation « déresponsabilisante » (télé bébé), du risque d'abus de pouvoir qu'elle représente et faire prendre conscience aux parents qu'ils sont des tiers et qu'ils ont besoin de tiers pour leurs enfants.

La notion de sens à réintroduire

Dans ce qui est vécu par l'enfant et sa relation à autrui, la question du sens est centrale et il faut trouver des équilibres. Il faut certes stimuler les enfants mais il faut opérer une sélection en inhibant les réponses les plus simples de la même façon que l'autorité vise à « interdire pour permettre ». En interdisant à un enfant de façon pertinente, on lui apporte quelque chose d'essentiel, on lui signifie qu'il peut faire autrement. « Se développer c'est apprendre à inhiber ». Les résultats de recherches récentes en neurosciences viennent renforcer cette idée.

Comment donner du sens ?

La question du sens est fondamentale et **les conduites addictives peuvent venir en lieu et place du sens que les plus jeunes ne trouvent pas.**

ENCART 2 : Substances et cerveau

Le développement des compétences cognitives, notamment le contrôle comportemental, les processus d'évaluation des risques et de prise de décision se poursuit jusqu'à approximativement l'âge de 25 ans. Les zones impliquées dans la recherche de sensations, de nouveauté et de plaisir, seraient plus rapidement fonctionnelles que les zones destinées à réguler les comportements. L'adolescent serait alors plus vulnérable au développement de conduites addictives, qui sollicitent ces zones du plaisir et de la récompense immédiate.

La consommation d'alcool a des effets différenciés selon le sexe. Chez les garçons âgés de 12 à 14 ans, ce sont les capacités d'attention soutenues qui seraient altérées alors que chez les filles, ce sont les performances visuo-spatiales. De même, un usage massif de cannabis affecterait l'attention, la flexibilité cognitive, la mémoire de travail et les capacités d'abstraction. Cependant ces altérations cognitives seraient partiellement réversibles.



BIBLIOGRAPHIE

- Fried, P. A., Watkinson, B., & Gray, R. (2005). *Neurocognitive consequences of marijuana - a comparison with pre-drug performance*. *Neurotoxicology and Teratology*, 27, 231-239.
- Pope, H. G. J., Gruber, A. J., Hudson, J. I., Huestis, M. A., & Yurgelun-Todd, D. (2001a). *Neuropsychological performance in long-term cannabis users*. *Archives of General Psychiatry*, 58, 909-915.
- Pope, H. G. J., Gruber, A. J., & Yurgelun-Todd, D. (2001b). *Residual neuropsychologic effects of cannabis*. *Current Psychiatry Reports*, 3, 507-512.
- Riggs, N. R., & Greenberg, M. T. (2009). *Neurocognition as a moderator and mediator in adolescent substance misuse prevention*. *The American Journal of Drug and Alcohol Abuse*, 35, 209-213.
- Squeglia, L. M., Spadoni, A. D., Infante, M. A., Myers, M. G., & Tapert, S. F. (2009). *Initiating moderate to heavy alcohol use predicts changes in neuropsychological functioning for adolescent girls and boys*. *Psychology of Addictive Behaviors*, 23 (4), 715-722.

Or, l'éducation et la pédagogie n'offrent pas toujours un entraînement à la recherche de sens. C'est toute la question de l'initiation qui est posée. Plusieurs suggestions émergent pour contribuer à donner du sens : distinguer ce qui relève de l'individu de ce qui est de l'ordre de l'environnement, interpeller ce qu'il y a de plus vif dans le plaisir et dans sa recherche, aider les parents à faire le distinguo entre la joie, le jeu et l'hyperexcitation, car c'est bien l'hyperexcitation qui pousse les enfants à prendre des risques grands du type « cap ou pas », leur expliquer que l'on peut comprendre sans satisfaire pour autant, s'interroger sur ce qu' « apporte aux enfants le fait d'avoir par exemple accès à une sexualité du type de celle présentée par certaines émissions de radio et sur ce que cela remplace ? ».

Si rien n'est fait ensuite pour provoquer une « résilience », le jeune peut s'engager dans des comportements à risques et entrer dans les addictions.

Par exemple du fait du phénomène de l'alexithymie, c'est-à-dire qui consiste à ne pas savoir lire ou nommer ses propres émotions ou de celui de la fuite de soi.

Comme ce qui est de l'ordre des émotions associées aux liens est une source de souffrance, l'enfant va progressivement désactiver son comportement d'attachement, apprendre à se détacher de ses émotions, à vivre sans ; mais, comme il faut bien vivre avec quelque chose, il va remplacer l'émotion par la sensation. Une recherche incessante de sensations nouvelles et plus intenses va le pousser dans les prises de risques excessives ou les addictions.

ENCART 3 : Résilience

La résilience, selon Boris Cyrulnik est

« la capacité à réussir, à vivre, à se développer en dépit de l'adversité » in « *Un merveilleux malheur*, 1999 ».

Dans ce document d'orientation, le mot résilience est à prendre au sens de la capacité à faire face aux éléments que la vie nous apporte, y compris les difficultés ou les obstacles, et à construire son chemin.

et créer les conditions de la résilience

La prise en compte de la place du corps et du contexte

Au regard de ce qui a été dit plus haut, il est intéressant de transformer l'agressivité destructrice de l'adolescent sur son corps en expression valorisante de soi. L'expression théâtrale, le maniement d'un instrument de musique ou le sport en sont les meilleurs moyens à condition qu'ils ne s'accompagnent pas eux-mêmes d'abus de drogue ou d'alcool. Il ne s'agit pas d'imposer une activité mais de proposer à l'adolescent l'activité qui paraît lui correspondre le mieux.

Ces activités vont dans le sens de son désir de s'affirmer, de s'autonomiser et de son besoin d'être rassuré.

Ces activités permettent également aux adolescents de s'identifier à un acteur, un chanteur ou un sportif de haut niveau tout en se représentant l'effort que cela nécessite pour devenir « un grand » dans un domaine. Elles permettent aussi de satisfaire le désir de se retrouver dans un groupe du même âge, tout en étant accompagné par un adulte qui peut les initier.

Intégration des évolutions de la structure familiale

Il faut prendre en compte les influences de l'évolution de la structure familiale au cours du temps, naissances de frères ou sœurs, déménagements, divorces ou séparations, recompositions, deuils, la vie familiale n'est pas un long fleuve tranquille pour l'enfant !

Lorsque les conflits sont mal gérés et que les comportements éducatifs des parents en sont détériorés, alors, on observe plus d'addictions chez les jeunes. Une autre observation témoigne du fait que les conflits sont plus pathogènes que les séparations : les addictions sont plus fréquentes au sein des familles recomposées (lorsque des conflits fils/belle-mère et fille/beau-père surgissent) que parmi les foyers monoparentaux féminins ...

ENCART 4 : Evolution des structures familiales et consommation

Les résultats de l'enquête européenne ESPAD (2003) montrent que dans la majorité des pays d'Europe il existe un lien statistiquement significatif entre la composition familiale (famille « intact », monoparentale ou recomposée) et la consommation de substances, les jeunes vivant dans une famille monoparentale ou recomposée étant plus à risque de consommer que ceux qui vivent avec leurs deux parents. Ce lien entre composition familiale et consommation est plus significatif dans les pays du Nord et de l'Ouest de l'Europe que dans le pays de l'Est, où le faible niveau d'études des parents joue un rôle plus prédominant.

En France, la proportion d'enfants vivant dans une famille monoparentale est passée, entre 1990 et 1999, de 11 % à 15 % et ceux vivant dans une famille recomposée de 7 % à 9 %. Comme la consommation de substances est plus élevée dans les familles recomposées, on fait l'hypothèse qu'à l'adolescence, l'autorité du conjoint du père ou de la mère est difficile à exercer et à gérer.

BIBLIOGRAPHIE

- ESPAD (European Study Project on Alcohol and other drugs)
- Barre C. *1.6 millions d'enfants vivent dans une famille recompose*. Insee 2003.
- Ledoux et al. *Family structure, parent-child relationships and alcohol and other drugs among teenagers in France and the United Kingdom*. Alcohol&Alcoholism 2002.

Transmission par imitation

Ensuite, tout au long de l'enfance puis de la vie, l'influence parentale peut prendre la forme de la *transmission des comportements par imitation*, modelage social : non pas ce que les parents font à l'enfant, mais tout simplement ce qu'ils font eux-mêmes par rapport à l'alcool, au tabac, au cannabis, aux médicaments, aux risques et aux règles en général. Bref, comment ils se situent par rapport au « faites ce que je dis, ne faites pas ce que je fais »... Quel que soit le produit, on observe de fortes reproductions intergénérationnelles des comportements d'usage et de dépendance. Par exemple, ce sont environ 20 % des jeunes en difficulté qui déclarent « avoir un parent alcoolique ».

La littérature disponible nous conduit à évoquer les enfants de parent ayant un problème d'alcool, mais il faudrait évidemment étudier l'ensemble des conséquences des addictions familiales.

ENCART 5 : Lien entre consommation parentale et consommation des enfants

Les parents qui prennent des substances psychoactives ont plus de risque d'avoir des enfants consommateurs de substances que les parents qui ne prennent pas ces substances. Outre l'hypothèse de l'imitation ou du modelage social, des recherches récentes mettent en évidence une réalité plus complexe, en particulier lorsque les parents ont une consommation problématique.

Ainsi, le lien entre la consommation problématique des parents et celle des enfants s'explique avant tout par le fait que ces parents ont des difficultés à assurer la cohésion familiale, l'autorité parentale et la bonne entente conjugale. D'où l'émergence d'un mal-être chez les enfants, qui risquent alors de s'initier (précocement) à la consommation d'une substance psychoactive, de la consommer en solitaire ou de la consommer jusqu'à l'excès. Il n'en reste pas moins que, lorsqu'un des deux parents est non-consommateur, celui-ci peut compenser les défaillances parentales de l'autre en étant plus présent et plus attentif, et ainsi diminuer sensiblement le risque de consommer des enfants. Notons que l'arrêt de consommation des parents a un effet positif (à court et à long terme) sur la consommation de leurs enfants.

Par ailleurs, certaines pratiques familiales protègent les enfants d'une consommation problématique, comme le fait d'avoir des activités communes entre parents et enfants ou de prendre au moins un des repas quotidiens ensemble...

BIBLIOGRAPHIE

- Bricker et al. *Parents who quit smoking and their adult children's smoking cessation : a 20-year follow-up study*. Addiction 2009.
- Kilpatrick et al. *Risk factors for adolescent substance abuse and dependence : data from a national sample*. Journal of Consulting and Clinical Psychology, 2000.
- Latendresse et al. *Parenting mechanism in links between parents' and adolescents' alcohol behaviors*. Alcoholism : clinical and Experimental Research, 2008.
- Van der Zwaluw et al. *Parental problem drinking, parenting, and adolescent alcohol use*. Journal of Behavioural Medicine, 2008.

*Influence du mode
de contrôle des
comportements*

*entre le Charybde de
l'autoritarisme et le
Scylla du laxisme*

Enfin, *le style éducatif, le mode de contrôle des comportements* du jeune par les parents est un facteur fondamental de protection ou au contraire de mise en danger du jeune entre 15 et 25 ans : les recherches dans ce domaine montrent bien que, entre le Charybde de l'autoritarisme et de la coercition, où les règles et les injonctions sont imposées sans explication, sans discussion, sans négociation, voire avec des punitions, et le Scylla du laxisme où le parent abandonne toute tentative de contrôle et se réfugie dans des stratégies illusoire de contrôle du risque (« Il ne peut rien arriver à mon enfant, le mien est plus sage, prudent, malin, etc. que les autres » ou « Il faut bien que jeunesse se passe »), la seule stratégie éducative qui protège réellement le jeune est l'autorité négociée : expliquer les risques et les règles si l'on désire qu'elles soient respectées, négocier en permanence les droits et les devoirs, savoir ce que son enfant fait réellement et non pas ce qu'on aimerait bien qu'il fasse...

ENCART 6 : Le style éducatif et la consommation des jeunes

Si la majorité des parents désapprouvent la consommation juvénile, force est de constater qu'ils ne soupçonnent pas toujours que leurs propres enfants consomment hors de leur présence. En effet, les jeunes consomment surtout durant les événements festifs hors du cadre familial (rencontre entre jeunes, soirées d'anniversaire etc). Les parents doivent donc prendre conscience que leurs jeunes consomment en groupe, parfois même très précocement.

Lorsque les parents désapprouvent la consommation de leurs enfants, le risque qu'ils consomment est moindre. Surtout quand cette désapprobation est formulée clairement et s'adresse aux plus jeunes. En effet, avant l'âge de 15 ans, le jeune est plus réceptif aux interdictions parentales qu'après cet âge.

Le contrôle parental est un élément majeur dans la prévention des conduites de consommation des jeunes. En effet, lorsque les parents savent où et avec qui sont leurs enfants le soir ou quelles activités ils ont dans la journée, ceux-ci, garçons comme filles, sont nettement moins à risque de consommer. Et ce quels que soient la situation matrimoniale et le niveau social des parents. Ce contrôle parental doit bien sûr s'exercer dans un cadre de confiance, où les jeunes peuvent parler librement de leurs préoccupations, de leur scolarité, de leurs loisirs et de leurs soucis.

BIBLIOGRAPHIE

- Beck et al. *Parental monitoring and adolescent drinking : results of a 12-month follow-up*. American Journal of Health Behavior, 2003.
- Choquet et al. *Perceived parenting styles and tobacco, alcohol and cannabis use among French adolescents : gender and family structure differentials*. Alcohol and Alcoholism, 2008.
- Di Cemente et al. *Parental monitoring : association with adolescent's risk behaviors*. Pediatrics, 2001.
- Van der Vorst et al. *Alcohol-specific rules, personality and adolescents' alcohol use : a longitudinal person-environment study*. Addiction, 2007.

*Le dialogue, plus que
la morale*

Le laxisme dans ce domaine est un redoutable facteur de risque pour le jeune, notamment le laxisme à propos de l'usage précoce d'alcool et de cannabis : ces deux phénomènes sont prédictifs du développement des dépendances et des accidents de la route ensuite.

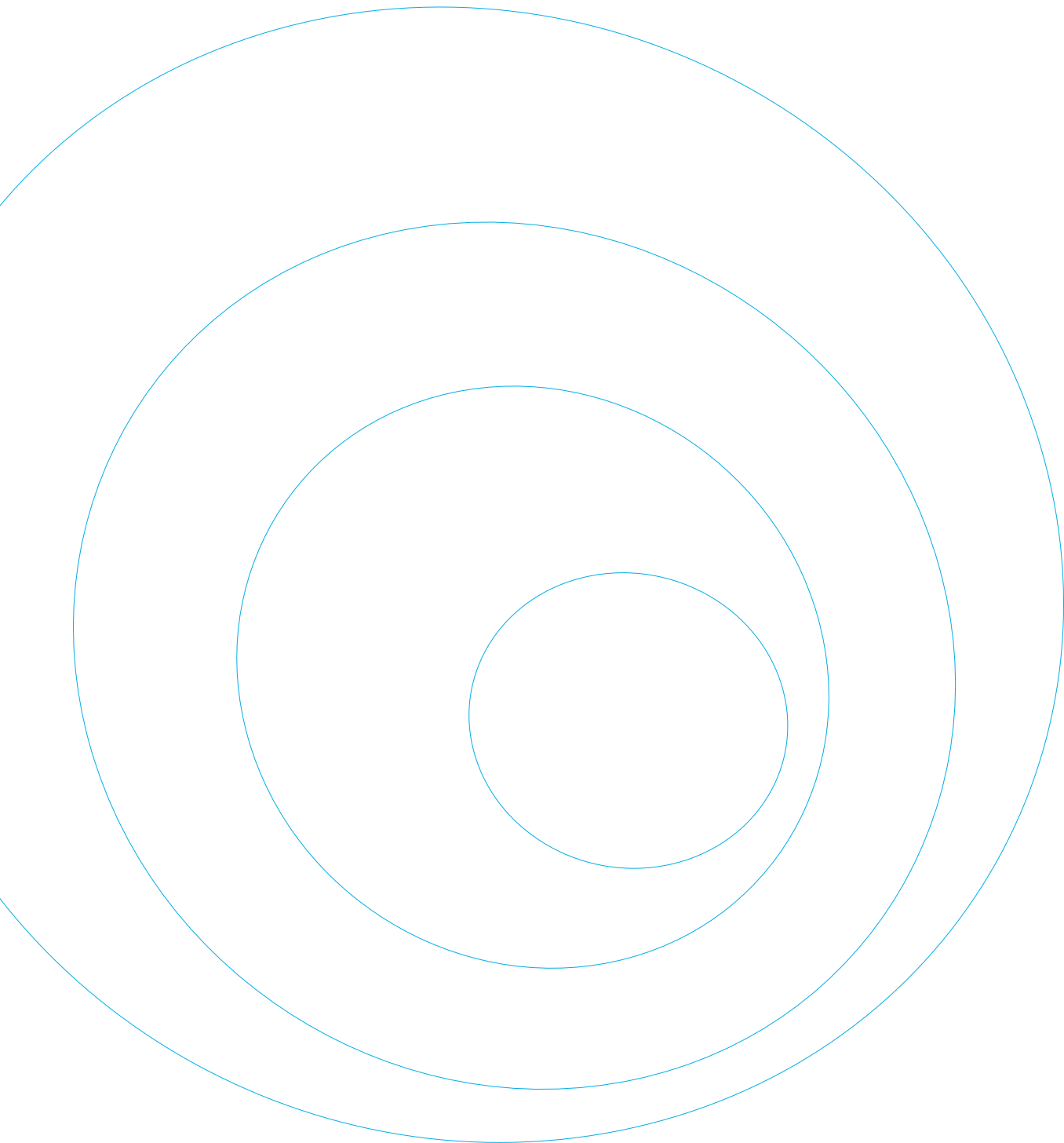
Bref, le maintien du dialogue, même si c'est à cette période de la vie qu'il est le plus difficile, est le facteur protecteur fondamental : plus que la morale, c'est la science qui peut en être le fondement : pourquoi l'alcoolémie légale est-elle fixée à 0.5 g ? Pourquoi il ne faut pas prendre le volant après avoir fumé du cannabis etc. ? Cela suppose que le parent soit compétent pour aborder ces sujets !

Et donc ceci pose toute la question de la formation des parents accompagnateurs. Plus généralement, des mesures d'aide et d'accompagnement devraient être impulsées pour aider les parents qui ne parviennent plus à assurer leur rôle de protection.

Certes, viennent jouer entre 15 et 25 ans les influences de deux autres types d'acteurs, les pairs et les médias, mais la famille reste la source fondamentale de protection, notamment dans son rôle de contrôle et de sélection des médias et des pairs auxquels l'enfant est exposé. Le mode d'influence peut d'ailleurs être différent : les parents sont plus importants à propos de l'initiation des comportements de consommation, les pairs à propos du maintien des dits comportements.

Pour ne pas conclure...

Ce document d'orientation est soumis à consultation et ne saurait proposer une conclusion même provisoire. Ce sont les échanges qui vont avoir lieu en amont et plus encore, pendant les assises sur les capacités éducatives, qui permettront de co-construire des messages et des propositions d'action.



**Mission interministérielle de
lutte contre la drogue et la toxicomanie**

35 rue Saint-Dominique - 75007 Paris
www.drogues.gouv.fr

